Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201121-20261016-2026_34-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026/34

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an DEUX MILLE VINGT SIX
Le SEIZE OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 06/10/2026

Présents : LOMBARD Jean-Marc, FRANCOIS Yannick, VAGINAY Valérie, LOMBARD Hervé, FARJOT Catherine, DEAL Jérôme, PEREZ Virginie, LOMBARDET Nathalie, DAÈNE Astrid, COLAS Gérald, DUBOUIS Laurine
Absents excusés : néant
Secrétaire : Catherine FARJOT

Délibération publiée le 20/10 / 2026

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN GÎTE : APPROBATION DE LA TRANCHE OPTIONNELLE DU MARCHÉ

M. le Maire propose à son conseil de valider la tranche optionnelle du marché de travaux de rénovation de la salle fêtes concernant l'aménagement d'un gîte. Le conseil municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE, les travaux d'aménagement d'un gîte** à la place de l'ancienne cantine, attenante à la salle des fêtes, **pour un montant de 125 233,72 € HT révisé avec l'indice BT d'août si le démarrage des travaux est effectif en novembre soit 131 262,07 € HT, ou avec l'indice BT de septembre si le démarrage des travaux est décalé au mois de décembre.**

- **APPROUVE la tranche optionnelle du marché** de travaux relative à l'aménagement du gîte.

- **APPROUVE l'actualisation obligatoire des montants du marché** conformément à l'article 3.4.3 du CCAP, le délai de 3 mois entre la remise des offres (12/09/2025) et le démarrage des travaux étant dépassé.

- **APPROUVE les mises au point de cette tranche optionnelle du marché.**

- **APPROUVE la maîtrise d'œuvre** par l'agence SAS FIGURAL Architectes pour l'aménagement d'un gîte pour un montant de 12 % du montant HT des travaux d'aménagement d'un gîte, montant initial de 15 028,05 € HT révisé à 15 751,45 € HT en conséquence de la révision du montant des travaux.

- **INVITE M. le Maire à demander des subventions auprès de l'État, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Loire.**

- **APPROUVE le plan de financement** de cet investissement de 147 013,52 € HT, travaux et maîtrise d'œuvre inclus, comme suit :
  - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE : 45 000 € soit 30,61 %
  - ETAT : 40 000 € soit 27,21 %
  - RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES : 25 000 € soit 17,01 %
  - Part de la collectivité : 37 013,52 € soit 25,18 %

- **APPROUVE l'ajustement de ce plan de financement** si l'indice BT de septembre devait être utilisé pour la révision en cas de démarrage des travaux décalé au mois de décembre.

- **DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.**

Fait à JARNOSSE, le 19 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD

Le Secrétaire de séance,
Catherine FARJOT